

Le 27 novembre 2013

AVIS AUX PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS AU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE

EN RÉSUMÉ

1. Le renouvellement annuel des taux de cotisation au régime d'assurance collective en vigueur le 1^{er} janvier 2014
2. Période de réadhésion biennale vous permettant de modifier, **jusqu'au 13 décembre 2013**, votre option de protection pour l'assurance maladie
3. Nouveau dépliant sur l'assurance voyage
4. Pour plus d'information

1. RENOUVELLEMENT DES TAUX

Le comité des assurances collectives a procédé, au cours des derniers mois, à l'analyse et à la négociation de la tarification que Desjardins Sécurité financière entend mettre en place pour la prochaine année contractuelle. La tarification retenue est basée sur les résultats d'expérience, c'est-à-dire le niveau de réclamations payées par l'assureur aux participantes et participants en regard des primes reçues en date du 30 juin 2013.

Les résultats d'expérience pour l'Université étant relativement bons, le *statu quo* est maintenu pour la garantie d'assurance vie de base ainsi que l'assurance salaire courte durée (payée à 100 % par l'Université). Quant à l'assurance salaire longue durée, elle connaît une baisse de 4,5 %.

Pour ce qui est de la garantie d'assurance maladie, il y a une augmentation moyenne des taux de l'ordre de 13 %. Toutefois, afin de limiter la hausse moyenne à 5,1 %, nos actuaires recommandent d'accorder un congé partiel de prime de l'ordre de 7,0 % pour l'année 2014.

Pour leur part, les taux pour la garantie d'assurance vie facultative connaissent une diminution de 15 % pour la prochaine année. Ces taux peuvent être consultés à cette adresse :

<http://www.usherbrooke.ca/srhf/documentation/ressources-humaines/assurance-collective/assurance-vie-supplementaire/>

En s'appuyant sur les résultats obtenus et après négociation, Desjardins Sécurité financière a accepté la tarification apparaissant à la page suivante.

Contribution de l'employé et de l'Université par période de 14 jours.
La taxe de vente de 9% est exclue

GARANTIES	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	
	Part employé	Part Université
ASSURANCE VIE	50 %	50 %
	0,0400 \$ / 1 000 \$	0,0400 \$ / 1 000 \$
ASSURANCE MALADIE	50 %	50 %
Option 1		
Protection individuelle	14,50 \$	14,50 \$
Protection monoparentale	21,75 \$	21,75 \$
Protection couple	29,00 \$	29,00 \$
Protection familiale	36,25 \$	36,25 \$
Option 2		
Protection individuelle	19,48 \$	19,48 \$
Protection monoparentale	29,22 \$	29,22 \$
Protection couple	38,97 \$	38,97 \$
Protection familiale	48,71 \$	48,71 \$
Option 3		
Protection individuelle	24,15 \$	24,15 \$
Protection monoparentale	36,24 \$	36,24 \$
Protection couple	48,31 \$	48,31 \$
Protection familiale	60,38 \$	60,38 \$
ASSURANCE SALAIRE		
Courte durée	0 %	100 %
Soutien et soutien recherche		0,377 \$ / 10 \$ de prest.
Professionnel recherche		0,390 \$ / 10 \$ de prest.
Longue durée	<i>(parts employeur et employé variables selon les groupes)</i>	
	0,966 % du salaire	

Les nouveaux taux sont applicables à compter du **1^{er} janvier 2014** et sont garantis jusqu'au 31 décembre 2014.

2. PÉRIODE DE RÉADHÉSION AU RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE

Pour l'assurance maladie, votre programme d'assurance collective comporte un volet modulaire qui, à tous les deux (2) ans, vous permet de modifier votre choix d'option (options : 1, 2 ou 3).

Ainsi, jusqu'au 13 décembre 2013, dans le cadre de la période de réadhésion, vous pouvez choisir une option d'assurance maladie supérieure ou inférieure. Votre choix sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une période de 24 mois.

Pour vérifier quelle est votre protection actuelle :

Pour vérifier l'option de protection (1, 2 ou 3) ainsi que le statut de protection (individuelle, couple, monoparentale, familiale) inscrits à votre dossier d'assurance collective, il vous suffit de consulter un bulletin de paie. Cette information apparaît sur vos bulletins de paie sous la rubrique «Avantages imposables». Pour consulter vos bulletins de paie : www.USherbrooke.ca/monemploi.

Pour vous aider à prendre une décision éclairée :

Nous vous invitons à vous reporter à notre rubrique Web présentant toutes les informations pertinentes. Vous y trouverez notamment :

- La description des protections offertes
- Un simulateur pour vous permettre d'évaluer les différents scénarios de coûts selon les taux des primes en vigueur au 1^{er} janvier 2014

<http://www.usherbrooke.ca/srhf/assurance-collective/readhesion>

Tenez compte qu'au 1^{er} janvier de chaque année, les taux de cotisation sont réévalués et peuvent varier à la hausse ou à la baisse et que vous devez conserver votre choix d'option pour une période de deux (2) ans, c'est-à-dire jusqu'à la prochaine période de réadhésion qui aura lieu en décembre 2015.

Pour modifier votre choix d'option :

- Utilisez le [formulaire de mise à jour](#) accessible sur le site Internet du Service des ressources humaines et financières. Veuillez l'imprimer et remplir toutes les sections. Vous devez le transmettre signé et daté à la Direction des ressources humaines **au plus tard le vendredi 13 décembre 2013**.

Si votre formulaire de mise à jour ne parvient pas à la Direction des ressources humaines d'ici le 13 décembre 2013, la protection que vous détenez actuellement sera reconduite automatiquement pour une autre période de deux (2) ans, sauf s'il survenait un événement familial permettant une modification de votre [statut de protection](#).

Si vous ne voulez pas modifier votre choix d'option :

- Vous n'avez pas à remplir le formulaire.

3. NOUVEAU DÉPLIANT SUR L'ASSURANCE VOYAGE

Desjardins Sécurité financière a produit à l'intention du personnel de l'Université de Sherbrooke un dépliant qui fournit tous les renseignements de base sur la couverture d'assurance pendant un séjour à l'extérieur de la province, que ce soit pour des vacances ou à des fins professionnelles dans le cadre de vos fonctions à l'Université de Sherbrooke. Ce dépliant est disponible en format PDF à cet emplacement :

<https://www.usherbrooke.ca/srhf/documentation/ressources-humaines/assurance-collective/assurance-maladie/voyage/>

4. POUR PLUS D'INFORMATION

Si vous désirez obtenir plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentante ou représentant du comité des assurances collectives ou avec un membre du personnel de la Section développement et santé organisationnels du Service des ressources humaines et financières (819 821-7393 ou rh@USherbrooke.ca).

REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS ET ASSOCIATIONS

Dominique Lefebvre	AIPSA
Dominic Brisson	SEESUS
Danielle Jacques	APPFMUS
Pascal Grégoire	APCUS
Nicolas Ouimet	APAPUS
René Pepin	SPPUS

REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANT DE L'UNIVERSITÉ

Luc Sauvé
Sonia Duplessis
Sonia Bernier